

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 21 - 25 octobre 2002

## NOTES D'INFORMATION

### INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— ANGOLA 10054.1

#### Aide alimentaire aux personnes touchées par la guerre

Ce document a été établi parce que le Conseil d'administration avait demandé à sa deuxième session ordinaire de 2002 que le Secrétariat réexamine le document IPSR Angola 10054.1, Aide alimentaire aux personnes touchées par la guerre (WFP/EB.2/2002/6/1), à la lumière des changements importants intervenus dans le pays, et lui présente à sa troisième session ordinaire de 2002 les révisions budgétaires éventuellement nécessaires.

<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>1 240 000</b> <b>(788 000 femmes)</b>
Durée du projet	18 mois (juillet 2002–décembre 2003)
<b>Coût (dollars E.-U.)</b>	
Coût total pour le PAM	241 483 471
Coût estimé pour le gouvernement	15 600 000
Coût total du projet	257 083 471



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/2002/INF/25**

9 octobre 2002

ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

# Résumé

La mort de Jonas Savimbi, Chef de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), le 22 février, et la cessation des hostilités le 4 avril 2002 ont suscité de nouveaux espoirs de parvenir à une paix réelle dans ce pays. Toutefois, les séquelles de la guerre ne pourront être effacées rapidement, et une grave crise humanitaire persistera au moins jusqu'à la récolte principale de 2003. Les mouvements importants de populations qui se poursuivent et l'ouverture de zones autrefois inaccessibles ont eu pour effet d'accroître les besoins d'aide humanitaire en faveur des populations vulnérables.

Le PAM est venu en aide aux personnes déplacées en 1998–1999 en leur distribuant gratuitement des vivres jusqu'à la récolte d'avril 2001. Il a ensuite abandonné ses distributions générales de produits alimentaires et encouragé les stratégies d'autosuffisance par des activités de redressement mises en oeuvre à un stade précoce. La signature de l'accord de paix a marqué la fin de la guerre mais l'Angola enregistre encore des mouvements de populations importants: en effet, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et les réfugiés commencent à rentrer dans leurs zones d'origine, les anciens combattants de l'UNITA et leurs familles se rendent dans les zones de cantonnement dans le contexte du processus de démobilisation du gouvernement et de nombreuses personnes affluent vers les centres provinciaux où une aide humanitaire est distribuée.

Le contexte social et humanitaire est donc très complexe en Angola. Pendant la guerre, certaines provinces ont connu des mouvements importants de PDI tandis que d'autres jouissaient d'une stabilité relative. Une forte augmentation du nombre de personnes ayant besoin de secours d'urgence est à prévoir pendant la période suivant immédiatement la guerre mais les besoins d'intervention d'urgence devraient diminuer progressivement après la récolte principale de 2003. Le dosage de secours et d'activités de redressement variera selon les régions en fonction des capacités, de l'accès et de l'exposition à l'insécurité alimentaire au niveau local. Les activités de redressement devraient s'accélérer en 2003 et continuer de s'élargir à moyen terme. On veillera particulièrement à créer du capital humain au sein de la population cible de façon à créer des capacités et des compétences qui permettront et favoriseront l'autonomie grâce à la mise en place d'une série de mécanismes de suivi. Les évaluations de vulnérabilité exécutées en coopération avec les partenaires d'exécution et les services des administrations provinciales continueront d'être utilisées pour identifier et cibler les personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire et pour assurer l'emploi optimal de l'aide du PAM. Il est prévu que pendant la durée de l'IPSR, environ deux tiers des bénéficiaires recevront un appui sous forme de distribution de secours et de programmes nutritionnels et sanitaires, tandis que la composante de redressement se composera de programmes de réinstallation et d'activités vivres-contre-travail/vivres pour la création d'actifs (VCT/VPA). À la fin de l'intervention, on prévoit que la moitié des bénéficiaires recevront une aide dans le cadre d'activités de redressement.

Le volume de produits distribués s'établira en moyenne à 18 978 tonnes par mois destinées à 1 240 000 bénéficiaires, dont 788 000 femmes (63 pour cent). Compte tenu du cessez-le-feu en vigueur, la plupart des livraisons terrestres se feront probablement par la route, à condition toutefois que le gouvernement réalise d'importantes réparations d'urgence sur les infrastructures de transport (routes et ponts). Pour limiter au minimum les coûts de livraison, le PAM se propose d'acheminer 80 pour cent de son aide alimentaire par la route. Le gouvernement continuera d'offrir une contribution aux opérations du Programme,



principalement en subventionnant le carburant et en accordant des exonérations des taxes d'atterrissage et de stationnement.

La contribution en nature du gouvernement a été révisée et abaissée de 67 millions de dollars E.-U. à 15,6 millions de dollars en raison de la place plus importante attribuée au transport routier.

Étant donné que la situation évolue sans cesse, il est à prévoir que, même s'il est nécessaire d'ajouter de nouveaux bénéficiaires à la liste, d'autres bénéficiaires n'auront peut-être plus besoin de l'aide du PAM. Il est donc proposé que pour le moment, le tonnage soit maintenu au niveau suggéré dans le présent document. Si les besoins continuent d'augmenter, entraînant un accroissement des distributions, la durée de l'IPSR qui doit prendre fin en décembre 2003, devra peut-être être réduite et une nouvelle intervention pourrait être soumise à l'approbation du Conseil d'administration à la première ou la deuxième session ordinaire de 2003.



## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

### Le contexte de la crise

1. Depuis l'indépendance en 1975, les différentes initiatives de paix entre le Gouvernement angolais et l'UNITA se sont toutes soldées par un échec. Malgré la mise en place d'un gouvernement d'unité et de réconciliation en 1997, les pourparlers ont été interrompus et la guerre a repris en décembre 1998, entraînant des déplacements de population de grande ampleur à la fin de cette même année.
2. Entre la fin de 1999 et avril 2002, une guérilla prolongée a succédé à une guerre classique. Les mouvements importants de PDI se sont poursuivis dans un climat général d'insécurité et d'instabilité. Bien que la tâche des organismes humanitaires ait été extrêmement difficile, le PAM et d'autres organisations humanitaires ont intensifié leurs opérations dans les régions où l'autorité du gouvernement était incontestée et où se trouvaient des îlots de sécurité relativement stables.
3. Pendant les derniers stades du conflit —d'octobre 2001 à mars 2002— les mouvements de PDI ont pris une grande ampleur, notamment dans les zones autour de Kuito, Huambo, Malange, Saurimo et Luena. L'intensification du conflit a aussi déclenché d'importants mouvements de populations dans les provinces de Uige, de Zaire, de Bengo, de Huila, de Kwanza Norte, de Moxico et de Kuando Kubango. La fin de la guerre, à la suite de la mort de Savimbi et de la signature du cessez-le-feu du 4 avril, se traduira par une réduction rapide des déplacements de populations à l'intérieur du territoire. Cependant, la poursuite de mouvements de populations importants et l'ouverture de zones inaccessibles jusqu'ici ont eu pour effet d'accroître les besoins d'aide humanitaire des populations vulnérables et la situation humanitaire générale reste critique dans de vastes parties du pays.

### Analyse de la situation socio-économique

4. Les exportations de pétrole procurent à l'Angola 90 pour cent de ses devises étrangères. Une grande partie de ces recettes servent à financer l'effort de guerre et à rembourser une dette extérieure d'un montant de 9,5 milliards de dollars, ce qui limite considérablement le montant des ressources financières disponibles pour les besoins humanitaires. L'inflation était en mai 2001 de 180 pour cent, loin encore de l'objectif de 150 pour cent pour 2001 fixé par le gouvernement dans son Programme de redressement économique. Le pouvoir d'achat de l'Angolais moyen a donc fortement baissé. En avril 2001, le gouvernement a augmenté les prix des combustibles de 62 pour cent, ceux de l'eau et de l'électricité de 40 pour cent, relevant une nouvelle fois le prix des combustibles de 50 pour cent en janvier 2002. Selon une enquête de l'Institut national des statistiques pour 2001, 63 pour cent des ménages des zones urbaines et périurbaines vivent au-dessous du seuil de pauvreté, et 25 pour cent des ménages survivent au-dessous du seuil de l'extrême pauvreté. La plupart des ménages dirigés par une femme appartiennent à cette dernière catégorie, dont ils constituent la majorité.
5. Dans le Rapport sur le développement humain pour 2001 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Angola figure au 146<sup>ème</sup> rang (sur 162 pays) de l'indicateur du développement humain, ce qui témoigne de la profonde crise socio-économique que traverse le pays. Entre 1970 et 1995, la population urbaine est passée de 15 à près de 50 pour cent de la population totale, d'où l'apparition d'immenses colonies de



squatters urbains, une augmentation considérable du nombre des enfants des rues et une progression de la violence et de l'insécurité urbaines.

6. La guerre civile qui a duré trente ans a entraîné un effondrement progressif de l'économie nationale. Les possibilités d'emploi en milieu urbain sont de plus en plus rares. Les résidents les plus démunis se retrouvent en concurrence avec la vague de personnes déplacées à la recherche des emplois restants. Dans les zones rurales, l'évolution des systèmes de production agricole, qui ont abandonné la production commerciale au profit d'une production de subsistance, a laissé peu de possibilités aux ménages de se procurer des revenus supplémentaires. Ces ménages sont quant à eux davantage exposés à l'insécurité alimentaire et plus vulnérables face à l'incidence cumulée de la guerre, de la sécheresse et des inondations. Le pays est tributaire depuis les années 80 des importations de denrées et de l'aide alimentaire. Jusqu'à ces derniers temps, la production agricole était limitée aux zones sûres où les populations étaient fortement exposées à l'insécurité alimentaire et n'avaient qu'un accès limité aux marchés. La cessation des hostilités a ouvert de nouvelles possibilités de réinstallation permanente et d'amélioration de la production agricole.
7. Jusqu'en avril 2002, le conflit a entravé l'exploitation des terres agricoles. Les vols de récoltes sont courants dans de nombreuses régions ce qui contraint les agriculteurs à récolter prématurément leurs produits. L'élevage se limite toujours à deux provinces de l'extrême sud-ouest et les troupeaux de bovins ont été décimés dans l'ensemble du pays. La présence de mines terrestres continue de faire entrave aux activités agricoles et aux activités de réinstallation. En juillet 2002, la mission conjointe PAM/FAO d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires a estimé la production totale de céréales à 549 000 tonnes, soit 5 pour cent de moins que l'année précédente. Cette baisse s'expliquait par divers facteurs: la guerre, les précipitations peu favorables et la distribution tardive de semences et d'outils. Les besoins d'importations céréalières en 2002/2003 sont estimés à 725 000 tonnes, dont 504 000 tonnes d'importations commerciales. La mission a estimé que 1,4 million de personnes auront besoin d'une aide alimentaire. Le PAM s'occupera de 1,24 million de bénéficiaires et les autres recevront une assistance d'autres organismes comme le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Euronaid. On a estimé l'aide alimentaire nécessaire à 221 000 tonnes au total. Le PAM devra donc fournir une assistance jusqu'à la prochaine récolte en avril 2003. Une nouvelle mission conjointe d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires doit être organisée en mai 2003.
8. Les déplacements de populations ont constitué le principal facteur d'insécurité alimentaire dans le pays. Il y aurait actuellement plus de 4,1 millions de personnes déplacées par la guerre, dont 1,36 million de cas confirmés et inscrits pour recevoir une aide humanitaire. Entre novembre 2001 et avril 2002 plus de 320 000 cas de personnes déplacées ont été confirmés et ces personnes se sont inscrites pour recevoir une aide humanitaire.
9. Les milieux d'aide humanitaire reconnaissent que même si l'état nutritionnel des PDI est en général plus mauvais que celui des populations d'accueil, l'état de ces dernières s'est aussi dégradé du fait notamment qu'elles doivent entrer en concurrence avec les PDI pour accéder aux ressources limitées disponibles.
10. Avant le cessez-le-feu, on ne savait pas grand-chose de l'état des populations vivant en dehors des zones accessibles. Toutefois, une évaluation rapide interinstitutions des besoins critiques exécutée dans 28 zones nouvellement accessibles en mai 2002 a fait ressortir la nécessité urgente de fournir une aide humanitaire à bon nombre de ces zones. On a identifié ainsi environ 140 000 personnes ayant besoin d'une assistance alimentaire avant la fin de 2002. La remise en état des infrastructures de transport et le déminage des terres



permettront d'organiser progressivement des évaluations de ce genre dans l'ensemble du pays.

11. Les pénuries alimentaires, conjuguées à la médiocrité des soins de santé et des conditions d'hygiène, se traduisent en Angola par des taux élevés de mortalité infantile. D'après le rapport annuel pour 2000 du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour l'Angola, près d'un tiers des enfants meurent avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans, le deuxième taux le plus élevé dans le monde. La mortalité maternelle se place au deuxième rang dans le monde avec 1 854 décès pour 100 000 naissances vivantes. L'espérance de vie est de 45 ans. Les taux élevés de mortalité et de morbidité sont attribués aux facteurs suivants, étroitement liés les uns aux autres:
  - les maladies telles que la tuberculose, la malaria, la trypanosomiase, la poliomyélite et la diarrhée (liées à la médiocrité des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, ainsi qu'à la faible couverture vaccinale);
  - la malnutrition due à une alimentation pauvre en protéines, aux carences en micronutriments et à une exposition répétée aux maladies infectieuses;
  - le manque d'accès aux services généraux de santé et la pénurie de médicaments.
12. On estime que 69 pour cent de la population n'a pas accès à l'eau potable, que 60 pour cent ne dispose pas d'installations sanitaires convenables et que 76 pour cent ne peut accéder aux services de santé.
13. Ce sont les femmes et les enfants, qui représentent 70 pour cent des PDI, qui ont le plus souffert de la guerre. Le nombre des ménages dirigés par une femme est élevé et ne cesse de croître; ces ménages ont tendance à être particulièrement pauvres faute de main-d'œuvre et d'outils. Près de 70 pour cent des travailleurs du secteur informel sont des femmes. Les filles les plus âgées s'occupent des enfants et de la maison, et ne vont pas en classe. Les biens du ménage appartiennent en général aux hommes, et se transmettent par héritage en général aux parents de sexe masculin, les veuves se retrouvant dans une situation de grande vulnérabilité.

### Mesures prises par le PAM

14. De novembre 1990 à juin 2002, le PAM a organisé neuf opérations d'urgence et quatre IPSR au titre desquelles 1 289 035 tonnes d'aide alimentaire ont été fournies à 1 240 000 personnes touchées par la guerre, un nombre record de quelque 2 millions de bénéficiaires ayant été atteint pendant la période 1993–1995.
15. Les trois premières interventions de redressement, lancées en mars 1996 pendant une période de relative stabilité, ont permis d'entreprendre un certain nombre d'activités de relèvement et favorisé la réinstallation des populations dans leur lieu d'origine tout en poursuivant des programmes nutritionnels. Elles ont été complétées par des interventions visant à ouvrir des routes moyennant le déminage et la réparation de ponts.
16. Lorsque la guerre a repris vers la fin de 1998, le PAM a mis en place en parallèle une IPSR et une opération d'urgence pour faire face à l'augmentation des besoins d'aide alimentaire. L'objectif pour 1999 était de faire face aux situations d'urgence, mais le PAM a reconnu la nécessité de trouver des solutions plus durables au problème du déplacement massif de civils. Le PAM a continué d'aider les populations les plus vulnérables, dans un cadre permettant de faire preuve de souplesse, en coordination avec d'autres organisations des Nations Unies et des partenaires d'exécution tels que des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales. L'IPSR 10054.0, approuvée pour la



période allant d'avril 2001 à juin 2002, portait sur 228 782 tonnes de vivres à l'intention de 1 040 000 bénéficiaires.

17. Au cours de l'année 2001, le PAM a distribué près de 10 732 tonnes de secours alimentaires par mois à environ 900 000 personnes, dont 504 000 femmes. Au premier semestre de 2002, il a fourni une aide alimentaire à 1 042 000 personnes dont 620 000 femmes. Sur le nombre total de bénéficiaires, la moitié environ étaient des PDI et des populations hôtes vulnérables ciblés pour les distributions générales de rations de secours, et un quart des personnes souffrant de malnutrition modérée ou grave qui fréquentaient des centres d'alimentation thérapeutique. D'autres groupes vulnérables ont bénéficié d'une aide dans le cadre de programmes d'alimentation institutionnels. Le reste des ressources a permis de distribuer des rations aux rapatriés et aux participants aux programmes de réinsertion vivres-contre-travail.
18. L'aide alimentaire du PAM et l'aide d'autres organisations humanitaires ont contribué à une amélioration et à une stabilisation générales de la situation dans les zones d'intervention en Angola. Les taux de malnutrition, calculés par l'UNICEF Angola à partir des chiffres fournis par les ONG, ont baissé:
- de 10 à 5 pour cent à Huambo (mai 2000–mai 2001);
  - de 32 à 3 pour cent à Malange (juin 1999–mai 2001);
  - de 46 à 13 pour cent à Camacupa (mars–août 2001);
  - de 11 à 6 pour cent à Balumbo-Benguela (mars–septembre 2001);
  - de 6 à 3 pour cent à Cubal-Benguela (février–août 2001).

Ils ont continué de se stabiliser:

- de 7 à 5 pour cent dans la ville de Uige (mai 2000–mars 2001);
- de 6 à 4 pour cent dans la localité de Moxico (décembre 1999–mars 2001).

Les enquêtes effectuées au premier semestre de 2002 font apparaître un accroissement des taux de malnutrition mais il convient de noter que cet accroissement traduit la situation des personnes nouvellement arrivées et des personnes vivant dans les zones nouvellement accessibles ou dans les zones de cantonnement.

### **Politiques et programmes du gouvernement**

19. En 1999, les autorités angolaises se sont engagées à installer temporairement les PDI sur des terres agricoles productives. Cette politique a été difficile à mettre en oeuvre en raison des disponibilités limitées de terres arables et déminées dans les zones sûres et de la pénurie de semences et d'outils mais le gouvernement n'en a pas moins continué à l'appliquer. Des normes opérationnelles minimales de réinstallation ont été incorporées dans le décret relatif aux règles applicables à la réinstallation des PDI d'octobre 2000. On estime qu'entre 1998 et 2001, environ 480 000 PDI ont été réinstallées à titre temporaire ou permanent, dont quelque 180 000 au cours de l'année 2001. Au deuxième semestre de 1991, les normes ont été appliquées dans 70 pour cent des cas environ. Ces normes continuent d'être utilisées dans les programmes de réinstallation des PDI et ont été adoptées comme règle pour le retour des PDI dans leurs zones d'origine. Il convient de noter que les administrations provinciales préparent, en collaboration avec les ONG et les institutions des Nations Unies intéressées, des plans de retour et de réinstallation, plans qui devraient être prêts à la fin de juillet pour être mis en oeuvre entre août et octobre 2002.



### ⇒ Contributions indirectes

20. Le gouvernement continuera à fournir du carburant Jet A-1 subventionné à hauteur de 85 pour cent du prix du marché. Les autres contributions attendues du gouvernement sont l'exonération des taxes d'atterrissage, de stationnement et de navigation, ainsi que des taxes d'aéroport pour les passagers et le fret. Si l'intégralité des ressources de l'IPSR 10054.1 sont fournies pour toute la durée du projet (18 mois), les contributions indirectes du gouvernement se chiffreront à 15,6 millions de dollars, dont 9,4 millions de dollars pour le carburant jet, 1,8 million de dollars d'exonération des taxes d'atterrissage et de stationnement et 4,4 millions de dollars d'exonération des taxes de navigation. Ces contributions indirectes sont liées au volume de l'aide fournie dans le pays, ce qui explique la baisse des contributions en 2001 par rapport à l'année précédente. La diminution ultérieure attendue en 2002 et 2003 est liée à l'utilisation plus large des transports routiers devenue possible grâce à la paix. Le gouvernement met aussi à disposition des aires d'entreposage dans plusieurs provinces. Le gouvernement devrait honorer l'obligation contractée de rembourser les redevances portuaires perçues sur les importations de produits alimentaires par le PAM, estimées à 4,05 millions de dollars pour l'IPSR 10054.1.

**TABLEAU 1: CONTRIBUTIONS INDIRECTES DU GOUVERNEMENT  
(en millions de dollars)**

Année	Total	Jet A-1	Atterrissage/ stationnement	Taxes navigation	Taxes portuaires
1998	<b>3,6</b>	1,9	0,70	0	1
1999	<b>9,3</b>	6,3	1,45	0	1,56
2000	<b>29,9</b>	19,3	2,90	5,6	1,06
2001 (est.)	<b>18,6</b>	12,6	1,30	3,2	1,51

### ⇒ Contributions directes

21. En octobre 1999, le gouvernement a officiellement confirmé une contribution de 3 millions de dollars qui a été effectivement reçue en février 2001 et a servi à financer des achats locaux de produits alimentaires. Le gouvernement a fait savoir qu'il entendait faire une autre contribution de 2 millions de dollars qui pourrait être débloquée avant ou pendant l'exécution de l'IPSR 10054.1. Le PAM et d'autres organisations humanitaires et donateurs poursuivent leurs activités de sensibilisation du gouvernement pour qu'il apporte d'autres contributions directes à l'intervention et aux programmes d'aide humanitaire, par exemple en offrant un appui aux cas vulnérables socialement.

### ⇒ Programme national d'aide humanitaire d'urgence

22. En juillet 1999, le gouvernement a créé une Commission interministérielle de l'aide humanitaire. La commission a annoncé le lancement d'un programme national d'aide humanitaire d'urgence, doté d'un budget de 55,5 millions de dollars, en deux phases: la phase I (21,5 millions de dollars) porte sur l'achat et le transport des produits alimentaires et des autres articles requis d'urgence; la phase II (34 millions de dollars) comprend la réinstallation des PDI et la distribution de terres, de semences et d'outils. Les fonds de la première phase et environ la moitié de ceux de la deuxième ont déjà été affectés, soit 38 millions de dollars au total. On ne dispose pas d'informations sûres concernant leur utilisation.





23. Le gouvernement a pris un autre engagement en créant le Fonds pour la paix et la réconciliation nationale, en faveur de la réinsertion des anciens combattants de l'UNITA, d'un montant initial de 20 millions de dollars. Ce fonds a récemment été transféré à la Commission nationale pour la réinsertion dans la société et la production des personnes déplacées et démobilisées créée le 4 juin 2002 qui est notamment chargée de coordonner le soutien du processus d'installation dans les cantonnements et de démobilisation des soldats de l'UNITA. La Banque mondiale a annoncé qu'elle soutiendrait le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en Angola.

### ⇒ Aide aux victimes des inondations

24. En avril 2001, des pluies torrentielles se sont abattues sur les provinces de Namibe et Cunene, dans le sud-ouest du pays. Le gouvernement a dégagé 11,5 millions de dollars pour secourir les victimes. Le PAM a fourni, à l'appui des initiatives du gouvernement, 688 tonnes de produits alimentaires pour les 32 000 victimes des inondations en avril. Le Programme a maintenant mis fin à l'aide qu'il fournissait à 650 ménages affectés par les inondations particulièrement vulnérables mais il est régulièrement nécessaire d'offrir un appui aux populations frappées par les inondations comme celles-ci ou par d'autres catastrophes naturelles dans certaines régions de l'Angola.

### Justification

25. Bien que le conflit soit terminé, le retour et la réinstallation des PDI et des réfugiés ne prendront sans doute pas de grande ampleur avant la prochaine saison des semences (septembre 2002), mais ensuite, ils se poursuivront à un rythme rapide pendant deux campagnes agricoles, c'est-à-dire jusqu'à la récolte de 2004. Ainsi, un grand nombre de personnes seront tributaires de l'aide humanitaire dans l'immédiat et à moyen et à long terme.
26. Les effets de la guerre sur la superficie cultivée, les disponibilités limitées de facteurs de production agricole et la rareté des possibilités d'emploi rémunérateurs en dehors de l'agriculture ont rendu la plupart des PDI et des familles d'accueil indigentes et exposées à l'insécurité alimentaire. Les personnes déplacées au cours des deux dernières années sont extrêmement vulnérables et le resteront jusqu'à ce qu'elles puissent réorganiser leur foyer et leurs moyens de subsistance dans leur région d'origine. L'aide fournie par le PAM aux PDI qui rentrent dans leur région d'origine et aux réfugiés qui rentrent de République démocratique du Congo, de Namibie et de Zambie constituera une ressource importante pour que ces personnes réorganisent leur vie et contribuera fortement à assurer la stabilité civile et sociale.

## STRATEGIES ET OBJECTIFS

27. La stratégie de la dernière IPSR consistait à assurer une souplesse opérationnelle et un meilleur ciblage de l'aide alimentaire par les moyens suivants: i) des distributions gratuites limitées dans le temps aux personnes nouvellement déplacées qui avaient perdu leur récolte de 2001/2002, aux populations ayant besoin de secours d'urgence identifiées dans les zones devenues récemment accessibles et aux familles des anciens combattants démobilisés dans le contexte du processus d'installation dans des cantonnements amorcé par le gouvernement; ii) l'interruption progressive des distributions gratuites aux bénéficiaires plus anciens en fonction d'évaluations de la vulnérabilité; iii) des distributions de vivres dans le cadre d'activités d'alimentation thérapeutique ou



complémentaire aux groupes de population qui souffrent de malnutrition ou risquent d'en souffrir; enfin iv) un appui aux activités de réinsertion et de réinstallation visant à favoriser l'autosuffisance par le biais d'activités VCT/VPA.

28. L'évolution rapide de la situation depuis la fin de la guerre a confirmé la nécessité de poursuivre une stratégie souple. L'IPSR 10054.1 conservera donc la même approche et pourra ainsi répondre aux changements et aux problèmes à prévoir en liaison avec les conditions d'après guerre. Il faut s'attendre à ce que l'accroissement des besoins de secours d'urgence provoqué par l'élargissement de l'accès aux populations hautement vulnérables dans les zones autrefois peu sûres et les besoins des familles installées dans les cantonnements de l'UNITA se poursuive jusqu'à la fin de 2002. Le nombre de bénéficiaires de ces groupes diminuera probablement à la suite de la principale récolte de 2003, mais enregistrera ensuite une nouvelle augmentation lorsque les réfugiés rentreront des pays voisins et que la composante de redressement de l'IPSR prendra de plus en plus d'importance. Cette stratégie prend en compte les recommandations de la mission d'évaluation d'octobre 2001, notamment l'utilisation d'un cadre logique et l'élargissement du concept de redressement pour inclure la valorisation des actifs humains. Une stratégie basée sur les besoins a été proposée pour les interventions avec deux grands objectifs: sauver des vies et créer des actifs.
29. La nouvelle stratégie de l'IPSR peut se résumer à une combinaison souple de programmes de secours et de redressement: aide d'urgence et redressement le cas échéant. Le PAM poursuivra sa stratégie visant à sauver des vies humaines moyennant la distribution gratuite de vivres et l'appui aux activités d'autosuffisance et de redressement par le biais de la création d'actifs chaque fois que cela sera possible. Le rapport entre ces deux types d'intervention variera selon les régions en fonction de la situation, des capacités, de la sécurité et de l'exposition des populations à l'insécurité alimentaire.

## Ciblage

30. Pour mieux comprendre les buts de la stratégie de l'IPSR, l'approche du cadre logique a été utilisée au stade de la conception. Des objectifs clairs et des indicateurs mesurables permettent une meilleure exécution des activités sur le terrain et une intervention concertée, ainsi qu'un suivi et une évaluation plus efficaces. En mettant l'accent sur la vulnérabilité, le PAM pourra cibler et classer les bénéficiaires de manière plus précise. Les chiffres de planification donnés pour chaque catégorie de bénéficiaires dans le présent document sont donc provisoires, et ne seront pas utilisés comme indicateurs de performance. Le suivi sera axé sur l'impact des activités de redressement dans l'intervention du PAM, les tendances prévues servant d'indicateur de réussite.
31. Le ciblage des bénéficiaires et l'examen régulier des besoins seront améliorés grâce à: i) un système d'évaluation amélioré de la vulnérabilité; ii) un système d'enregistrement renforcé pour pouvoir vérifier régulièrement le nombre des bénéficiaires; et iii) un système de suivi et d'évaluation plus élaboré intégrant des indicateurs mesurables et vérifiables au stade de la conception.
32. Un groupe de travail *ad hoc* chargé de l'enregistrement et du ciblage a été créé au début de l'an 2000 par le PAM, avec la participation des principaux partenaires d'exécution. À la suite de l'examen de la situation et des recommandations formulées par le groupe, un nouveau système d'enregistrement a été mis en place au niveau provincial en février 2001. Ce système d'enregistrement a facilité l'intégration des interventions avec les autres organisations. Il devrait être informatisé durant l'exécution de l'IPSR 10054.1.
33. Vu son utilité, le groupe de travail *ad hoc*, désormais dénommé Sous-groupe de l'analyse de la vulnérabilité, est devenu un organisme permanent placé sous la présidence



du PAM. Ce groupe, qui se réunit une fois par mois a créé des groupes d'analyse de la vulnérabilité dans toutes les provinces où le PAM a un bureau auxiliaire. Le Programme a mis en poste des contrôleurs ACV dans ces bureaux auxiliaires pour qu'ils rassemblent des informations sur les indicateurs de sécurité alimentaire, notamment la sécurité, les déplacements de population, la production agricole, les prix du marché et la nutrition. Les groupes d'analyse de la vulnérabilité au niveau provincial comprennent des représentants des institutions humanitaires locales et des services gouvernementaux de la province et sont dirigés par les contrôleurs ACV avec le concours technique de l'Unité ACV de Luanda. Les groupes suivent la situation de la sécurité alimentaire au niveau provincial et effectuent deux fois par an des analyses approfondies de l'insécurité alimentaire dans les groupes de population de la province. Le PAM utilise ensuite ces analyses pour réexaminer le nombre de bénéficiaires par province à la suite des récoltes et au début de la saison de soudure. Cette opération permet aux bureaux auxiliaires provinciaux et à la section du bureau de pays chargée des programmes d'éliminer des listes de bénéficiaires ceux qui n'ont plus besoin de distributions directes de produits alimentaires et de prévoir et adapter la capacité des interventions de ciblage indirectes comme les centres d'alimentation thérapeutique et les activités VCT. Les informations rassemblées et analysées à l'occasion des évaluations de la vulnérabilité seront publiées dans le bulletin trimestriel de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire du PAM. La mission conjointe PAM/FAO d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires, qui est organisée chaque année au niveau national avec la participation du gouvernement et de certains donateurs, constitue un autre mécanisme d'importance majeure. Le PAM et la communauté des organisations humanitaires peuvent ainsi prévoir géographiquement les pénuries et l'insécurité alimentaire. À la suite de l'ouverture de nouvelles zones, le PAM mettra en place des moyens d'évaluation rapide des besoins à l'échelon provincial qui permettront aux équipes provinciales de se rendre dans les zones devenues accessibles récemment et d'évaluer rapidement les besoins d'aide alimentaire, les interventions appropriées, le calendrier d'intervention et les genres de partenaires requis. L'objectif consiste une fois encore à améliorer la capacité de réponse et le ciblage des interventions du PAM. Les diagnostics interorganisations réguliers des besoins se poursuivront.

### Les besoins des bénéficiaires

34. Il est prévu qu'en 2002 le PAM apportera une aide au titre de l'IPSR 10054.1 à 1 240 000 bénéficiaires, dont 788 000 femmes (63 pour cent). Par rapport au nombre de bénéficiaires de la dernière IPSR 10054.0 (1 040 000 par mois en moyenne), il s'agit d'une augmentation de 19 pour cent. Cette augmentation est directement imputable à l'aggravation de l'insécurité et de la situation humanitaire pendant les derniers stades du conflit et aux nouveaux besoins liés à l'élargissement des interventions du PAM dans les conditions d'après guerre, c'est-à-dire l'accès à des populations supplémentaires, l'installation dans les cantonnements des familles d'anciens combattants et le retour spontané des réfugiés. Les autres sources de l'aide alimentaire seront notamment le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) avec 38 000 bénéficiaires, l'aide directe du gouvernement et d'éventuels dons bilatéraux des ONG et du gouvernement. Le PAM maintient les contacts afin d'assurer la meilleure coordination possible entre les diverses filières de l'aide, d'éviter le double emploi et d'optimiser l'impact et l'efficacité. Il reste le chef de file en ce qui concerne l'aide alimentaire.



35. Les mécanismes de survie dont dispose une population sont très variables selon les saisons. En période de soudure par exemple, on constate une augmentation du nombre de patients qui reçoivent une alimentation complémentaire ou thérapeutique et une aggravation de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité des communautés. Les évaluations régulières de la situation au moment de la récolte et au début de la période de soudure, permettent d'examiner et éventuellement de modifier la liste des bénéficiaires. La dernière évaluation de la vulnérabilité après la récolte (avril/mai 2002) a permis au PAM, agissant en coordination avec ses partenaires d'exécution, de réduire le nombre de bénéficiaires pour avril 2002. Quelque 480 000 bénéficiaires ont ainsi été classés comme jouissant de la sécurité alimentaire et rayés des listes d'ayants droit pour le mois de juin 2002. Certaines de ces personnes auront probablement besoin d'une aide alimentaire (sous forme d'activités VCT) à l'approche de la période de soudure et devront donc être réinscrites sur les listes selon les besoins. Cependant, il importe d'encourager ces personnes à utiliser leurs propres ressources alimentaires sans devenir dépendantes de l'aide.
36. Les résultats de la mission conjointe d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires de juillet 2002 contribueront à affiner les opérations du PAM dans le cadre de l'IPSR. La mission a fourni des estimations à jour de l'état des récoltes, de la production locale et des importations qui permettront de mieux comprendre les effectifs de bénéficiaires et les problèmes connexes durant la campagne agricole 2002/2003.
37. Au moment où le présent document révisé d'IPSR a été mis en forme, de vastes régions de l'Angola étaient encore inaccessibles en raison du mauvais état des routes et du danger que représentent les mines terrestres. Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire continue de s'accroître et la projection du PAM concernant le nombre moyen de bénéficiaires a de nouveau été révisée. L'effectif maximum de 1,5 million de bénéficiaires devrait encore augmenter pour atteindre 1,9 million avant la fin de 2002.
38. L'accroissement du nombre de bénéficiaires est dû à plusieurs causes. Le nombre de soldats de l'UNITA démobilisés et de membres de leurs familles est bien plus élevé que prévu et tous ces gens ont besoin d'aide alimentaire pendant le processus de réinsertion dans la société. En outre, le retour dans leur foyer des personnes déplacées sur le territoire national et des réfugiés revenant des pays voisins s'est accéléré. D'autre part, 60 nouveaux centres ont reçu une aide du PAM en Angola au cours des derniers mois de sorte que 430 000 nouveaux bénéficiaires se sont ajoutés aux anciens. L'effectif continuera d'augmenter car il reste d'autres zones à évaluer. Le nombre de femmes et d'enfants participant aux programmes de nutrition devrait aussi s'accroître cette année car les récoltes ont été détruites sur de vastes superficies pendant les dernières étapes de la guerre. En outre, un nombre important de personnes déplacées rentrant dans leur foyer auront besoin d'une aide alimentaire pour éviter qu'elles ne consomment pour se nourrir les grains qui leur sont actuellement distribués par les organisations d'aide afin d'assurer les semis en vue de la prochaine récolte.
39. La situation évolue constamment et il est prévu que, même si de nouveaux bénéficiaires doivent être inscrits sur les listes, certains anciens bénéficiaires n'auront peut-être plus besoin des secours du PAM. Il est donc proposé que, pour le moment, le tonnage soit maintenu au niveau proposé dans la présente version révisée. Si le volume des besoins, et, partant, des distributions, continue d'augmenter, la durée de l'IPSR qui devrait prendre fin en décembre 2003, devra peut-être être abrégée et il faudra peut-être proposer une nouvelle IPSR à l'approbation du Conseil d'administration lors de la première ou de la deuxième session ordinaire de 2003.



## Rôle de l'aide alimentaire

40. L'aide alimentaire est une composante nécessaire des stratégies d'aide humanitaire en Angola en raison de la grave pénurie de produits alimentaires. De très nombreuses personnes ont un besoin immédiat de vivres et risquent de souffrir de malnutrition, voire de mourir de faim. Même si l'on parvient à adopter des stratégies davantage orientées vers le redressement, il est très probable que les pénuries alimentaires se poursuivront jusqu'à ce que des programmes de réinstallation agricole permettent de répondre plus efficacement aux besoins alimentaires de la population.

## Modalités de l'intervention

41. La situation d'après guerre est complexe en Angola. Certaines zones du pays ont accueilli un grand nombre de PDI ou devraient recevoir des effectifs importants de réfugiés rentrant spontanément dans leurs zones d'origine, tandis que d'autres régions ont bénéficié d'une stabilité relative. Étant admis que l'impact de la guerre a été variable selon les provinces et à l'intérieur même des provinces, une stratégie d'aide alimentaire souple sera adoptée pour faire face aux situations d'urgence et aux besoins de redressement. Les interventions seront fondées sur les évaluations de la vulnérabilité des PDI et aussi des populations d'accueil car la guerre a affaibli la capacité d'autosuffisance d'un grand nombre de membres de ces populations.
42. L'approche du PAM est ciblée en fonction des besoins pour les interventions de secours, participative et autociblée pour les programmes de redressement. Les évaluations de la vulnérabilité permettront d'analyser régulièrement les besoins et de procéder à la réorientation nécessaire de l'intervention. La mise en place et le perfectionnement du système d'enregistrement permettront une vérification adéquate des bénéficiaires. La collaboration avec des partenaires d'exécution internationaux établis de longue date ou locaux permettra d'assurer que des approches participatives et communautaires sont bien utilisées pour les activités de redressement.

## Évaluation des risques

43. Cette nouvelle stratégie repose fondamentalement sur un suivi attentif de l'évolution de la situation. C'est là une tâche difficile, mais le PAM demeure résolu à fournir une aide bien ciblée pour obtenir un impact durable et positif. Grâce à ses nombreux bureaux auxiliaires situés dans 12 provinces et dotés chacun d'une équipe chargée de l'évaluation de la vulnérabilité, le PAM recueillera des informations et adaptera ses interventions en conséquence. Le cadre logique adopté au stade de la conception de l'IPSR permettra d'assurer un suivi plus systématique.
44. L'approche souple adoptée pour l'IPSR repose sur une série d'hypothèses, dont certaines ont peu de chances de se réaliser pleinement dans toutes les provinces pendant la période d'exécution. Les hypothèses retenues sont les suivantes: i) le gouvernement est tout acquis aux activités humanitaires, en particulier à la réinstallation des PDI; ii) des terres de qualité seront distribuées ou rendues accessibles en quantité suffisante pour que les PDI puissent produire de quoi satisfaire leurs besoins alimentaires; iii) la campagne de distribution de semences et d'outils sera réussie et les pluies seront suffisantes pour garantir une bonne récolte pendant les campagnes 2002/2003 et 2003/2004; iv) il y aura suffisamment de partenaires d'exécution; v) des quantités suffisantes d'articles non alimentaires complémentaires seront disponibles pour mettre rapidement en œuvre les programmes de redressement; vi) l'accès aux populations ayant besoin d'aide sera sûr (c'est-à-dire que les travaux nécessaires de déminage, de réparation des infrastructures et de remise en état auront été commencés ou achevés).



45. L'un des principaux facteurs de réussite sera la distribution des terres dans les zones sûres à des PDI qui pourront s'y réinstaller. La distribution de semences et autres intrants aux PDI et les activités de déminage sont d'importantes mesures complémentaires. La récente création d'un groupe d'intervention d'urgence de la FAO en Angola devrait contribuer à améliorer les services de soutien technique à l'agriculture.
46. Le PAM dépend de ses partenaires d'exécution pour la plupart de ses programmes d'aide d'urgence et de redressement. Il n'y a pas actuellement suffisamment de partenaires compétents dans certaines provinces notamment pour les activités de redressement. Le PAM favorisera l'expansion des activités en veillant au renforcement des capacités des partenaires au niveau provincial par le biais de la formation aux divers aspects de la programmation, notamment aux approches communautaires participatives pour l'identification, la conception et l'exécution des projets et la prise en compte des questions de parité, conformément à ses Engagements en faveur des femmes. La disponibilité d'apports non alimentaires pour compléter les ressources des partenaires d'exécution sera également cruciale pour la mise en œuvre de ces programmes et a été dûment prévue au budget.

## Objectifs

47. Le but à long terme de l'intervention du PAM en Angola pour 2002–2003 est de contribuer à restaurer les moyens de subsistance durables des PDI, des résidents et des rapatriés vulnérables.
48. Pour y parvenir, les objectifs immédiats sont tout d'abord de sauver des vies en répondant aux besoins alimentaires essentiels des segments les plus vulnérables de la population et d'assurer un état nutritionnel adéquat dans la population cible, puis de contribuer à renforcer la capacité de la population cible à parvenir à la sécurité alimentaire en créant un capital humain et des actifs matériels. L'accent mis sur ces compétences permettra d'élargir les possibilités futures de mise en place de mécanismes de survie fondés sur la création de revenus.

## PLAN D'EXECUTION

### Principales composantes du programme

49. L'aide du PAM sera ciblée de la manière suivante:
- secours d'urgence par le biais de distributions de produits alimentaires et de programmes axés sur la vulnérabilité;
  - mesures de redressement basées sur des activités VCT/VPA.

### Bénéficiaires, besoins, choix des activités et assortiment alimentaire

#### ⇒ *Secours prolongés*

50. En distribuant des secours alimentaires d'urgence, le PAM viendra en aide aux personnes déplacées récemment qui n'ont pas fait de récolte pendant la campagne 2001/2002, aux résidents vulnérables (y compris aux populations vulnérables des zones devenues récemment accessibles), aux familles des anciens combattants de l'UNITA installées dans les cantonnements du gouvernement et aux bénéficiaires qui, à l'issue d'évaluations ont été considérés comme ayant toujours droit aux distributions générales de



vivres dans le cadre de l'ancienne IPSR. Conformément au mémorandum d'accord avec le HCR, le PAM continuera de fournir une aide aux réfugiés faisant partie des effectifs actuels de bénéficiaires. Les besoins de ces réfugiés ont été incorporés dans la composante de secours de l'IPSR. D'après les projections, la composante de secours d'urgence de l'intervention touchera au total environ 607 000 bénéficiaires directs qui recevront 181 120 tonnes de produits alimentaires. On estime que 388 500 femmes figureront dans ce total (ce qui correspond à une proportion de 64 pour cent).

51. On considère comme des personnes nouvellement déplacées celles qui ont été déplacées après le début de la saison des semailles 2001/2002 (septembre–novembre 2001), et qui n'ont donc pas fait de récolte en 2002. La quasi totalité de ces nouvelles personnes déplacées sont tributaires de l'aide alimentaire et n'ont aucun autre moyen de survivre. En outre, elles ne seront pas en mesure de mettre en place des stratégies de subsistance utiles avant la première grosse récolte (avril–mai 2003) à moins d'avoir accès à des terres agricoles en temps voulu pour effectuer les semis de 2002/2003 (septembre–novembre 2002). Elles auront donc droit à une ration complète de 2 100 kilocalories. Les PDI nouvellement arrivées reçoivent une aide d'urgence pendant au maximum deux campagnes agricoles. Le cas échéant, la population qui reçoit une aide sera encouragée à entreprendre des activités de redressement à la première occasion. D'ici là, la plupart de ces personnes déplacées devraient avoir trouvé des moyens de subsistance, y compris des activités agricoles et des emplois saisonniers. Si elles n'ont pas lancé des activités de redressement ou ne sont pas devenues autosuffisantes, elles n'auront plus droit à une aide d'urgence sauf recommandation contraire à l'issue d'une évaluation de la vulnérabilité —dans les cas vérifiés d'insécurité alimentaire qui se prolonge, d'absence de conditions permettant l'autosuffisance, d'impossibilité de procéder à des activités de redressement durables ou de mauvaise récolte. L'aide à l'installation dans les cantonnements devrait avoir une durée de six mois, les bénéficiaires étant ensuite intégrés dans le programme de réinsertion.
52. Par des mesures d'urgence reposant sur des interventions nutritionnelles et d'alimentation des groupes vulnérables, le PAM aidera:
- les personnes souffrant de malnutrition grave dans les centres d'alimentation thérapeutique;
  - les personnes qui souffrent de malnutrition modérée dans les centres d'alimentation complémentaire;
  - un soignant par enfant traité dans un centre d'alimentation thérapeutique;
  - les familles des enfants qui fréquentent un centre d'alimentation complémentaire dans certaines provinces (intervention saisonnière pendant la période de soudure);
  - les malades en cours de traitement pour la pellagre, la lèpre, la tuberculose ou la trypanosomiase;
  - les personnes exposées au risque de malnutrition, notamment les personnes nouvellement déplacées dans des camps de transit équipés de cantines communautaires;
  - les enfants âgés de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes dans les zones enregistrant des taux de malnutrition supérieurs à 10 pour cent où la distribution de secours n'a pas été possible —dans le cadre de programmes généraux d'alimentation complémentaire.

Cette catégorie devrait recevoir quelque 44 940 tonnes de produits alimentaires pour 223 500 bénéficiaires directs et indirects, dont 145 500 femmes et jeunes filles, soit 65 pour cent.



53. Les personnes atteintes de malnutrition grave ou modérée fréquentant les centres d'alimentation thérapeutique ou complémentaire qui recevront une aide seront les enfants présélectionnés de moins de 5 ans et les femmes enceintes et mères allaitantes exposées au risque de malnutrition. En cas de malnutrition aiguë, les enfants de plus de 5 ans recevront aussi une aide.
54. Un soignant par enfant traité dans un centre d'alimentation thérapeutique recevra des rations individuelles composées de produits faciles à cuisiner à titre d'aide pendant qu'il accompagne l'enfant.
55. Les familles des enfants qui fréquentent les centres d'alimentation complémentaire recevront des rations pendant la période de soudure pour maintenir leur état nutritionnel et assurer un apport nutritionnel approprié aux enfants après qu'ils aient quitté le centre. Conformément à la recommandation du Sous-groupe de la nutrition, cette intervention sera saisonnière et ne concernera que certaines provinces choisies d'après les évaluations périodiques de la vulnérabilité, et ne sera destinée qu'aux familles ne bénéficiant d'aucune forme d'aide.
56. Les enfants de moins de 5 ans exposés au risque de malnutrition bénéficieront d'un programme autociblé de cantines mobiles. Ce programme, qui sera mis en œuvre cette année en coordination avec l'UNICEF et le Ministère des affaires sociales et de la réinsertion, prévoit le renforcement des capacités des partenaires d'exécution. Il reposera sur un système d'aiguillage utilisant comme indicateurs de base le tour de bras.
57. Une ration spéciale sera distribuée à titre préventif dans la zone où la pellagre est endémique (province de Bie). Au cours des stades initiaux de l'IPSR, la ration comprendra une plus forte dose de mélange maïs-soja ainsi que du poisson pour assurer un apport de niacine plus important. Le poisson sera acheté sur place et distribué à Kuito selon les disponibilités. Le bureau du PAM en Angola passera dès que possible à une ration moins coûteuse comprenant de la farine de maïs enrichie aux micronutriments (pour remplacer le mélange maïs-soja et le poisson), aliment fortifié réalisé grâce à une activité locale temporaire de minoterie et d'enrichissement du maïs. L'UNICEF a accepté de mettre à disposition les nutriments nécessaires. Les malades atteints de pellagre continueront de recevoir, outre le traitement médical, une ration familiale riche en niacine. Toutes les personnes remplissant les conditions voulues pour obtenir une aide d'urgence recevront ces rations spéciales. Dans les régions où le maïs ne constitue pas un aliment de base, par exemple les provinces du nord, le PAM étudiera la possibilité de remplacer cette céréale par du manioc de façon à stimuler la production locale.

### ⇒ *Redressement à un stade précoce*

58. Des mesures de redressement basées sur des activités VCT/VPA autociblées seront mises en œuvre au plus tôt par le PAM à l'intention des familles vulnérables ne remplissant pas les conditions voulues pour participer aux distributions de secours alimentaires dans les zones classées comme zones d'insécurité alimentaire, dans les cas de réinstallation ou de retour conformément aux normes fixées. L'objectif est d'aider les communautés à se constituer un capital humain et des actifs physiques, qui soient durables et transportables. Une attention particulière sera portée au besoins des femmes en matière de formation et d'amélioration des compétences. Le PAM collaborera avec les partenaires d'exécution pour créer un capital humain et encourager l'introduction de pratiques respectueuses de l'environnement. Il agira par l'intermédiaire de partenaires qui ont la capacité d'entreprendre des activités VCT, telles que le reboisement communal, la protection des semences et les systèmes d'irrigation et de conservation de l'eau. Les activités VPA telles que la sensibilisation au VIH/SIDA, les campagnes de vaccination, la formation





professionnelle pour les femmes, la formation sanitaire et nutritionnelle pour les mères allaitantes ainsi que la formation et le soutien technique agricoles recevront un appui. Il est prévu que 181 200 bénéficiaires, dont 112 500 femmes (62 percent), recevront 45 992 tonnes d'aide alimentaire au titre de cette catégorie. Ces activités devraient progressivement s'élargir et prendre de l'importance pendant l'exécution de l'IPSR ainsi que l'aide à la réinstallation.

59. Par des mesures de redressement mises en oeuvre au plus tôt en faveur des rapatriés et des PDI réinstallées conformément aux normes fixées par le gouvernement, le PAM répondra aux besoins de ces populations pendant une période de temps limitée afin de leur permettre de se consacrer à des activités de reconstruction telles que la préparation du sol, les semis et la construction d'habitations. Une aide complète leur sera fournie pendant la période de réinstallation, qui ne devrait généralement pas dépasser douze mois, afin que ces personnes parviennent à un niveau d'autosuffisance adéquat. Le colis de réinstallation sera distribué tous les mois. Un partenaire d'exécution supervisera et suivra les travaux, apportant une aide le cas échéant. Cet appui aidera les bénéficiaires à devenir autosuffisants, et devrait s'inscrire dans un module plus vaste d'assistance à la réinstallation, comprenant la fourniture d'articles non alimentaires et de services essentiels. Après la première récolte, l'unité ACV évaluera la vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire et formulera des recommandations sur la nécessité de poursuivre ou non l'aide. On estime que 228 000 personnes, dont 141 500 femmes (62 pour cent), seront réinstallées conformément aux normes établies et que 68 318 tonnes de produits alimentaires seront fournies.
60. Conformément à ses Engagements en faveur des femmes, le PAM veillera constamment à ce que les femmes soient représentées dans tous les aspects de l'opération, notamment la gestion et la distribution des aliments. Il s'efforcera d'acheminer la plus grande partie de son aide directement par l'intermédiaire des femmes, qui constituent 65 pour cent des bénéficiaires. Les femmes participeront à l'identification des activités VCT/VPA communautaires, et le PAM demandera formellement dans tout mémorandum d'accord signé avec un partenaire d'exécution que les femmes aient la maîtrise d'au moins 50 pour cent des actifs physiques ou humains. La priorité sera donnée aux activités VCT/VPA qui aident les femmes dans la collecte de l'eau et du bois de feu, afin de leur ouvrir davantage de possibilités d'activités génératrices de revenus.

### **Dispositions institutionnelles, choix des partenaires et coordination**

61. Le Ministère des affaires sociales et de la réinsertion est le principal organisme public responsable de la coordination d'ensemble; avec le coordonnateur de l'aide humanitaire, il préside le Groupe national de coordination de l'action humanitaire. Ce groupe a été créé en février 1995 afin d'assurer le suivi de l'ensemble de l'intervention humanitaire en Angola, de définir les politiques et stratégies à suivre pour une mise en oeuvre efficace et de trouver des solutions aux différents problèmes qui se posent. Des sous-groupes, au niveau national, lui fournissent des contributions techniques. Ce système est reproduit au niveau provincial.
62. En 2001, une unité technique a été créée au sein du Ministère des affaires sociales et de la réinsertion afin de coordonner l'exécution de l'IPSR avec le PAM. Le Programme travaille directement avec les ministères de la santé, de la planification, de l'agriculture et de l'éducation, en général en partenariat —localement— avec une ONG.
63. Le PAM continuera à présider le groupe de coordination de l'aide alimentaire en Angola, qui comprend des ONG, les organisations des Nations Unies concernées et des donateurs. Ce groupe est chargé d'examiner l'exécution du programme, la répartition des bénéficiaires, les dispositions prises en matière de logistique, l'information et les enquêtes



sur la nutrition, la disponibilité des produits alimentaires et la situation des sources d'approvisionnement. Le PAM continuera à présider les sous-groupes chargés de l'analyse de la vulnérabilité, à Luanda et dans les provinces.

64. En raison des moyens limités du Ministère des affaires sociales et de la réinsertion, le PAM continuera à coordonner les opérations logistiques en Angola.
65. Comme par le passé, le PAM aura des ONG comme partenaires d'exécution. Il travaille déjà avec plus de 130 ONG nationales et internationales dans tout le pays. Dans les zones où il n'existe pas de partenaires adaptés, il envisagera la possibilité de procéder à une distribution directe, comme cela est déjà le cas à Saurimo, Huambo et Negage. Le PAM contribuera aussi au renforcement des capacités et à la fourniture de l'assistance technique et des articles non alimentaires pour l'intervention de redressement précoce dont les coûts seront imputés sous la rubrique Autres coûts opérationnels directs.
66. Les partenaires d'exécution sont choisis en fonction de leur efficacité opérationnelle et de leur rapport coût/efficacité en ce qui concerne leurs effectifs, leurs ressources ainsi que leur aptitude à mobiliser des fonds additionnels pour financer les dépenses de démarrage, de suivi et d'établissement des rapports.
67. Le PAM continuera de travailler en étroite collaboration avec les autres institutions du système des Nations Unies, notamment l'UNICEF, le HCR, le PNUD, la FAO et le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Afin d'optimiser les effets de son aide alimentaire, le PAM se concertera avec ses partenaires pour fournir les articles non alimentaires tels que des logements, des installations d'approvisionnement et d'assainissement des eaux, des instruments de cuisine, des médicaments, des semences, des outils et des aliments thérapeutiques. Le PAM s'efforcera d'établir des partenariats avec les institutions du système des Nations Unies pour la réinstallation ou le rapatriement et l'exécution d'activités de redressement précoce visant à créer un capital humain féminin. Des alliances de ce type ont été mises en place notamment avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF pour les campagnes de vaccination et de sensibilisation au VIH/SIDA, les soins aux mères et aux enfants et l'éducation sanitaire et nutritionnelle des femmes, avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour les questions de santé et de reproduction des femmes, avec la FAO pour la sécurité alimentaire et avec le HCR pour l'aide aux réfugiés et aux rapatriés. Le PAM participe également, avec le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) aux travaux du Comité technique de la Commission militaire mixte qui est chargé de la coordination entre les organisations des Nations Unies et le gouvernement en matière d'interventions humanitaires dans les zones de cantonnement.

### **Renforcement des capacités**

68. Le bureau de pays travaille en étroite collaboration avec le Ministère des affaires sociales et de la réinsertion aux échelons national et provincial, et avec les ONG nationales et internationales qui sont ses partenaires d'exécution, pour renforcer les capacités, en formant du personnel de contrepartie, dans les domaines de la gestion des opérations, notamment l'évaluation des besoins, l'enregistrement et la vérification, l'établissement des rapports, la manutention et la distribution des produits alimentaires. La priorité sera donnée notamment à la participation des communautés, à la participation des femmes et aux activités de redressement. La formation en matière de gestion des projets alimentaires et de nutrition permettra de mettre en œuvre les recommandations du Ministère des affaires sociales et de la réinsertion ainsi que de l'UNICEF concernant l'utilisation des cantines communautaires comme système d'aiguillage vers les programmes de nutrition.



69. Au titre des autres coûts opérationnels directs, une réserve a été prévue pour les activités suivantes de formation et de renforcement des capacités:
- procédures d'enregistrement/vérification et saisie des données;
  - gestion des produits alimentaires, y compris l'entreposage et la manutention;
  - procédures de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports;
  - gestion des cantines communautaires, y compris préparation des repas, nutrition, santé et hygiène et dépistage grâce à la mesure du tour de bras;
  - activités de redressement, par exemple les approches participatives communautaires mettant l'accent sur le rôle des femmes, les pratiques respectueuses de l'environnement et le soutien technique pour l'exécution des projets.

### Dispositions logistiques

70. Le PAM réceptionnera ses cargaisons humanitaires dans les trois principaux ports de mer angolais: Luanda (40 pour cent), Lobito (45 pour cent) et Namibe (15 pour cent). Dans la mesure du possible, les produits acheminés vers les points de livraison avancés à l'intérieur du pays partiront directement des ports afin de réduire les coûts le plus possible.
71. Le PAM exploite des entrepôts de base et des centres de transit situés à Luanda, Lobito et Lubango. Ils sont loués sur la base d'un contrat commercial; leur capacité actuelle est de 19 000 tonnes à Luanda, 21 000 tonnes à Lobito et 6 000 tonnes à Lubango. L'espace d'entreposage dans les 12 bureaux auxiliaires du PAM dans les provinces est, soit loué sur la base d'un contrat commercial, soit mis à disposition par le gouvernement. Le PAM possède un stock de tentes d'entreposage qui peuvent être redéployées en cas d'augmentation des besoins dans les provinces.
72. Pendant la guerre, l'insécurité et le mauvais état des routes ont obligé le PAM à transporter 60 pour cent de ses produits par avion, mais la nouvelle situation lui permettra d'acheminer une bien plus forte proportion de vivres par la route, de façon à réduire les coûts et à favoriser le développement du secteur des transports routiers en Angola. À condition que le gouvernement réalise son programme de réparations d'urgence des infrastructures de transport —routes et ponts— le PAM pourra livrer 80 pour cent de ses produits par la route. On prévoit que les livraisons vers les provinces les plus isolées —Lunda Sul, Lunda Norte, Moxico et Menongue— se poursuivront par voie aérienne en raison de l'insuffisance du réseau routier.
73. Les opérations aériennes seront organisées à partir de deux bases relais principales situées à Luanda et à Lobito (Catumbela), et à partir d'une base à Lubango. Le bureau de pays examinera s'il convient d'ouvrir une base d'opérations aériennes à Namibe de préférence à Lubango. Les cargaisons seront transportées par une flotte composée de cinq avions Boeing 727 et Hercules L-100 et d'un Buffalo DHC-5, choisis en fonction de l'état et de la longueur des pistes d'atterrissage. Il est prévu qu'environ 20 pour cent des livraisons se feront par voie aérienne.
74. Les bureaux auxiliaires du PAM dans les provinces, en collaboration avec les partenaires d'exécution, sont chargés d'expédier sans délai les produits alimentaires entre les points de livraison avancés et les sites de distribution. Les plus gros obstacles au transport secondaire dans les provinces sont la médiocrité des infrastructures, les mines terrestres, la pénurie de carburant et de camions. Le PAM est en pourparlers avec SONAGOL, entreprise de fourniture et de distribution de carburants, afin que les allocations de carburants aux partenaires d'exécution et aux transporteurs bénéficient de la priorité. Il est prévu de



déréglementer le secteur de la commercialisation et de la distribution des carburants, ce qui devrait améliorer l'offre et les disponibilités.

75. Compte tenu du mauvais état des infrastructures routières pour presque toutes les destinations, le coût du transport terrestre, de l'entreposage et de la manutention (TTEM) est de 272 dollars par tonne contre 320 dollars dans le cadre de l'IPSR 10054.0. La mise en place du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) dans le bureau de pays permettra de vérifier de manière régulière et exhaustive les coûts TTEM et de procéder aux ajustements nécessaires dans les plus brefs délais.

### **Suivi, évaluation permanente et établissement des rapports**

76. Dans le cadre de l'IPSR en cours, des efforts importants ont été déployés pour normaliser le système de suivi et d'établissement des rapports utilisé par les partenaires d'exécution et les bureaux auxiliaires. Des modèles de présentation des rapports et des listes de vérification ont été adoptés de sorte que les données sont recueillies de manière uniforme. Les informations sont ventilées par groupes de bénéficiaires et par sexe. Dans l'IPSR exécutée en 2002, l'amélioration du système de suivi et d'évaluation portera surtout sur la collecte de données axées sur les effets directs de l'intervention. Ce travail s'appuiera sur la méthodologie du cadre logique au stade de la conception et sur les plans de travail des bureaux auxiliaires et des divers services, qui définissent déjà un ensemble d'indicateurs clés mesurables.
77. Dans toute la mesure possible, les informations sur les bénéficiaires communiquées par les partenaires d'exécution et par les bureaux auxiliaires du PAM dans leurs rapports mensuels et trimestriels seront saisies dans une base de données centrale dans le bureau de pays, puis mises à la disposition de l'Unité ACV du PAM pour établir et mettre à jour des cartes.
78. Compte tenu de l'importance croissante de la composante réinsertion dans l'intervention, le PAM travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires d'exécution afin d'assurer un niveau suffisant de suivi et une amélioration des rapports. On obtiendra ainsi des informations sur la réinsertion et la création d'actifs, ainsi que sur leur impact dans les communautés ciblées.
79. Le PAM coordonnera ses activités avec ses partenaires d'exécution et les autres institutions du système des Nations Unies afin de mesurer l'impact de l'aide humanitaire. Des indicateurs présélectionnés, y compris ceux relatifs à l'état nutritionnel et à l'état de santé, seront comparés aux données de référence pour juger de l'efficacité des interventions du PAM.
80. Le PAM complétera les données tirées du suivi et des rapports par des informations qualitatives concernant ses opérations, recueillies auprès des communautés. Différents instruments, tels que des enquêtes nutritionnelles et des enquêtes après distribution, seront utilisés pour recueillir les données requises.

### **Achats locaux et impact sur les marchés**

81. Pour assurer le suivi des effets négatifs éventuels de l'aide alimentaire sur les marchés locaux, le PAM a mis au point un instrument qui permet de déterminer les zones où l'aide risque de porter préjudice à la production et aux marchés. L'intervention est ensuite ajustée en conséquence. L'Unité ACV publie régulièrement le Bulletin de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire qui contient des informations à jour sur la sécurité alimentaire et sur la disponibilité des produits alimentaires dans les districts. À l'aide du système de ciblage



amélioré, le PAM continuera à aider principalement les familles qui n'ont aucun pouvoir d'achat, si bien que l'aide alimentaire n'aura que peu d'effets sur les prix du marché.

82. Depuis 1999, le bureau du PAM en Angola applique une politique d'approvisionnement reposant sur l'achat de produits locaux. Cette politique est cependant limitée par le très faible niveau de la production locale et l'irrégularité des disponibilités, qui sont la conséquence de l'insécurité généralisée et des mines terrestres. En 2001, le bureau du PAM en Angola a néanmoins acheté localement plus de 7 300 tonnes de maïs, mil, poisson séché et sel iodé dans le cadre de 20 contrats passés avec neuf fournisseurs.

### Accès et évaluations de la sécurité

83. La sécurité s'est beaucoup améliorée depuis la fin du conflit et l'accès aux diverses régions s'élargit progressivement malgré le mauvais état des routes, la destruction des ponts et la menace permanente que constituent les mines terrestres le long des routes locales et rurales. Toutefois, étant donné la gravité et l'ampleur de la pauvreté et, facteur particulièrement important, l'issue incertaine du processus de démobilisation, des problèmes de sécurité pourraient se poser occasionnellement au cours des prochains mois. Les stocks de produits alimentaires du PAM restent particulièrement exposés au pillage et aux vols.
84. Le bureau de pays applique les mesures de sécurité du régime commun des Nations Unies. Il dispose en outre d'un agent chargé de la sécurité, à plein temps, qui est responsable du dispositif de sécurité du PAM dans tous les bureaux.
85. Les dispositifs de sécurité des bureaux auxiliaires et des entrepôts centraux sont constamment révisés. Dans les entrepôts, l'éclairage est amélioré, les installations électriques modernisées et plusieurs génératrices sont en cours de remplacement. Là où les clôtures sont trop basses, on installe du fil de fer barbelé et des matériaux de clôture. La police protège la plupart des entrepôts provinciaux.
86. Les bureaux auxiliaires du PAM en province qui sont situés dans des zones très exposées telles que Uige, Luena, Kuito, Huambo et Malange ont été équipés pour la protection du personnel. Le PAM continuera à faire d'importants investissements pour entretenir son dispositif de communication, qui utilise la radio à très haute fréquence ou à haute fréquence ainsi que le courrier électronique fonctionnant par radio.

### Stratégie de retrait

87. La stratégie de retrait est conditionnée par l'évolution de la situation politique et militaire. Dans les circonstances actuelles, le PAM prévoit de réduire progressivement ses opérations de secours et d'augmenter au contraire son appui aux activités de redressement. L'IPSR 10045.1 représente les étapes initiales de cette transition.
88. Les activités spéciales de plaidoyer auprès du gouvernement seront poursuivies en 2002 afin de convaincre les autorités nationales et provinciales de prendre en charge les cas sociaux de longue durée, notamment les orphelins et les personnes âgées. Le PAM fournira une assistance technique à l'unité technique du Ministère des affaires sociales et de la réinsertion en vue d'élaborer un plan d'action détaillé assorti d'échéances précises.

### Dispositions en cas d'imprévu

89. Un plan d'urgence avait été mis en place pour 2000–2001 au cas où la situation se dégraderait encore. Un tel plan n'est pas jugé utile pour cette année. L'approche ciblée souple adoptée pour la présente IPSR, associée à l'ACV et au système d'enregistrement, permet de réagir rapidement en cas de besoin. Le scénario accepté par la communauté des



organisations humanitaires pour 2002 est réaliste et tient déjà compte d'une légère dégradation de la situation. La durée relativement courte de l'IPSR permet de réévaluer régulièrement la situation et de procéder aux réajustements requis.

## Budget et apports

### ⇒ Besoins au titre des apports non alimentaires

90. Le budget de l'IPSR figure aux annexes I et II. Les coûts opérationnels directs s'élèvent à 198 924 994 dollars, le coût total pour le PAM étant de 241 483 471 dollars. Les autres coûts opérationnels directs s'élèvent à 4 653 806 dollars. Pour le gouvernement, les coûts sont estimés à 15 600 000 dollars; ils comprennent le carburant subventionné et l'exonération des droits d'atterrissage et de stationnement. Le coût total du projet (PAM et gouvernement) s'élève par conséquent à 257 083 471 dollars.

### ⇒ Besoins en produits alimentaires

91. On estime qu'au total 341 610 tonnes de céréales, légumes secs, huile, mélange maïs-soja, sucre, sel et poisson séché seront nécessaires pour la période allant de juillet 2002 à décembre 2003, ainsi qu'il est indiqué au tableau 2 ci-dessous:

**TABLEAU 2: BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES PAR TYPE D'INTERVENTION**

	Céréales	Légumi- neuses	Huile	Mélange maïs- soja	Sucre	Sel	Poisson	Total (tonnes)
Urgence	167 767	18 952	13 995	18 724	4 622	2 001	1 239	<b>227 299</b>
Redressement	96 997	10 069	6 139	0	0	1 105	0	<b>114 310</b>
<b>Total</b>	<b>264 764</b>	<b>29 021</b>	<b>20 134</b>	<b>18 724</b>	<b>4 622</b>	<b>3 106</b>	<b>1 239</b>	<b>341 610</b>
Besoins mensuels	14 709	1 612	1 119	1 040	257	173	69	<b>18 978</b>



## ANNEXE I

## VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
<b>COÛTS POUR LE PAM</b>			
<b>A. Coûts opérationnels directs</b>			
Produits <sup>1</sup>			
– Maïs	264 765	120	31 771 800
– Haricots	29 020	500	14 510 500
– Huile	20 135	650	13 087 750
– Mélange maïs-soja	18 725	280	5 243 000
– Sucre	4 622	265	1 224 830
– Sel	3 104	100	310 400
– Poisson séché	1 239	500	619 500
<b>Total, produits</b>	<b>341 610</b>		<b>66 767 280</b>
<b>Transport extérieur</b>			36 255 301
<b>Total TTEM</b>			91 248 607
<b>Autres coûts opérationnels directs</b>			4 653 806
<b>Total, coûts opérationnels directs</b>			<b>198 924 994</b>
<b>B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails)</b>			
<b>Total, coûts d'appui directs</b>			25 085 647
<b>Total, coûts directs pour le PAM</b>			<b>224 010 641</b>
<b>C. Coûts d'appui indirects (7,8 pour cent du total des coûts directs)</b>			
<b>Total partiel, coûts d'appui indirects</b>			17 472 830
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>			<b>241 483 471</b>

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet, comme dans tous les projets appuyés par le PAM, peuvent varier en fonction des disponibilités.



**ANNEXE II****BESOINS D'APPUI DIRECTS (dollars)****Personnel**

Personnel international	7 966 500
Personnel international des services généraux	142 500
Fonctionnaires nationaux	1 852 790
Personnel national des services généraux	6 733 645
Volontaires des Nations Unies	72 750
Assistance temporaire	1 086 404
Heures supplémentaires	154 193
Incitations	955 987
Consultants internationaux	292 180
Voyages officiels du personnel	1 340 920
Formation et perfectionnement du personnel	86 600
<b>Total partiel</b>	<b>20 684 473</b>

**Dépenses de bureau et autres coûts récurrents**

Location de locaux	644 600
Services collectifs	26 000
Fournitures de bureau	154 000
Communication et services TI	613 750
Assurance	69 500
Réparation et entretien du matériel	79 000
Entretien des véhicules et coûts d'exploitation	380 800
Autres dépenses de bureau	214 000
Services des organisations des Nations Unies	448 000
<b>Total partiel</b>	<b>2 629 650</b>

**Matériel et autres dépenses fixes**

Véhicules	717 500
Matériel télécommunication/TI	815 341
Mobilier, outils et matériel	238 683
<b>Total partiel</b>	<b>1 771 524</b>

<b>TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>25 085 647</b>
-------------------------------------	-------------------





## BÉNÉFICIAIRES, PAR TYPE D'AIDE, DE L'IPSR ANGOLA 10054.1 (JUILLET 2002-DÉCEMBRE 2003)

		Bénéficiaires (estimations)							Tonnages requis (tonnes)							
Catégorie	Sous-cat.	juil./sept. 2002	oct./déc. 2002	janv./mars 2003	avril/juin 2003	juil./sept. 2003	oct./déc. 2003	Moyenne	Céréales	Légumi- neuses	Huile	Sel	Mélange maïs-soja	Sucre	Total	Poisson
<b>URGENCE</b>	Distribution secours alimentaires	782 906	865 573	706 906	497 406	388 979	400 000	606 962	143 034	16 388	9 833	1 639	7 866	2 360	181 120	1 196
	Programmes nutritionnels	224 600	334 000	350 000	145 198	116 694	170 000	223 415	24 732	2 564	4 162	362	10 858	2 262	44 940	43,13
	<b>Total groupes vulnérables</b>	<b>1 007 506</b>	<b>1 199 573</b>	<b>1 056 906</b>	<b>642 604</b>	<b>505 673</b>	<b>570 000</b>	<b>830 377</b>	<b>167 767</b>	<b>18 952</b>	<b>13 995</b>	<b>2 001</b>	<b>18 724</b>	<b>4 622</b>	<b>226 060</b>	
<b>REDESSEMENT</b>	VCT/vivres pour la création d'actifs	105 518	138 852	162 185	300 728	230 000	150 000	181 214	39 142	3 914	2 446	489	0	0	45 992	
	Réinstallation (RST)	43 333	130 000	325 000	170 000	349 700	349 700	227 956	57 855	6 155	3 693	615	0	0	68 318	
	<b>Total VCT</b>	<b>148 852</b>	<b>268 852</b>	<b>487 185</b>	<b>470 728</b>	<b>579 700</b>	<b>499 700</b>	<b>409 169</b>	<b>96 997</b>	<b>10 069</b>	<b>6 139</b>	<b>1 105</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>114 310</b>	

1 156 358 | 1 468 424 | 1 544 091 | 1 113 332 | 1 085 373 | 1 069 700 | 1 239 546

264 764	29 021	20 134	3 106	18 724	4 622	1 239	341 610
Céréales	Légumi- neuses	Huile	Sel	Mélange maïs-soja	Sucre	Poisson	<b>Total</b>

*Tonnage  
mensuel*

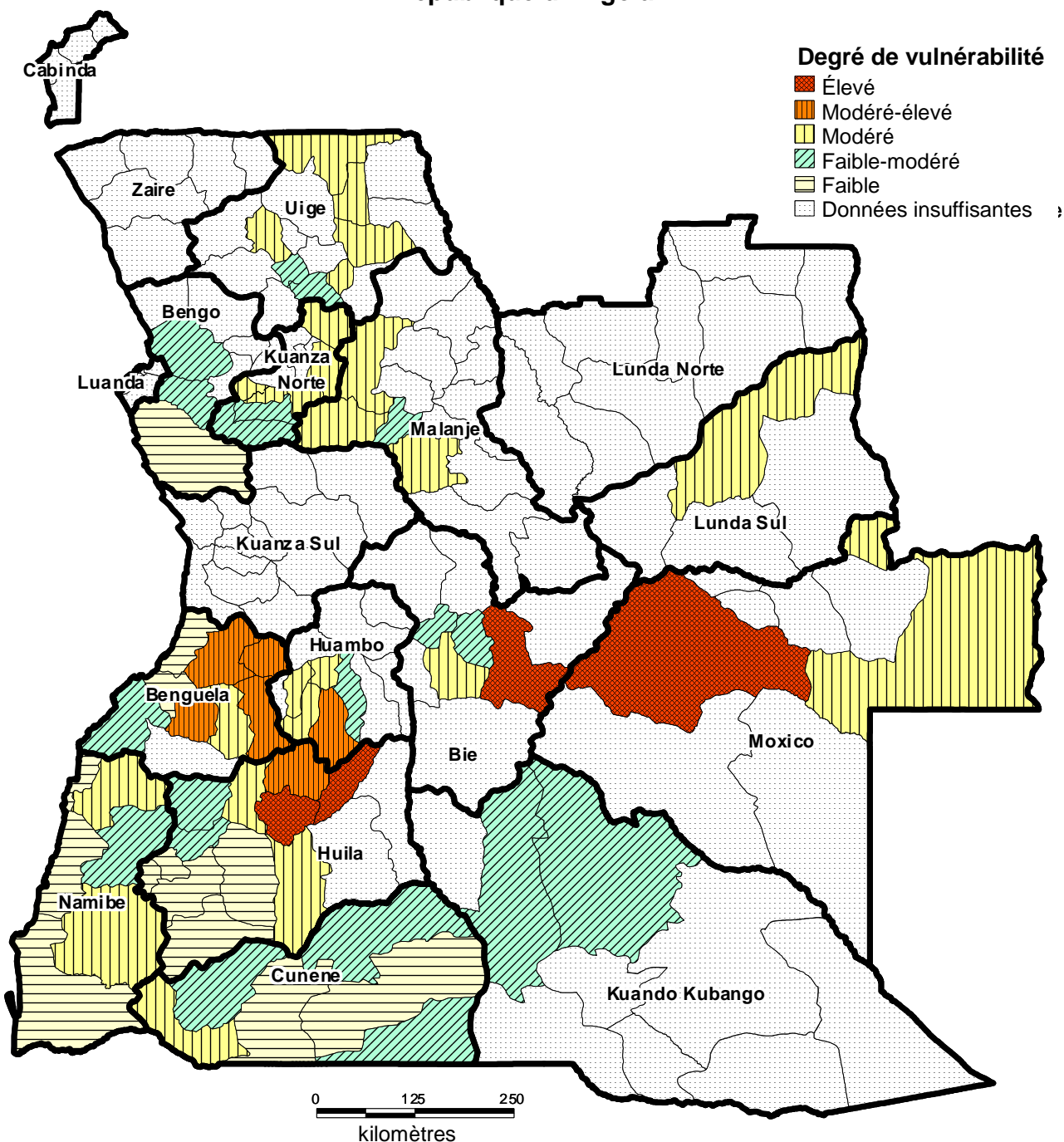
14 709	1 612	1 119	173	1 040	257	69	18 978
Céréales	Légumi- neuses	Huile	Sel	Mélange maïs-soja	Sucre	Poisson	<b>Total</b>



## ANNEXE IV

## CARTE DE LA VULNÉRABILITÉ (FÉVRIER À AVRIL 2002)

## République d'Angola



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



## LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
A-PDI	Personne déplacée auparavant
APM	Personne s'occupant des patients visés par les programmes médicaux
A-RST	Personne réinstallée auparavant
AS	Agriculture
CC-a	Cantine communautaire pour les personnes de plus de 5 ans
CC-c	Cantine communautaire pour les enfants de moins de 5 ans
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNS	Centre d'alimentation complémentaire
CNT	Centre d'alimentation thérapeutique
EF	Éducation
EF-c	Éducation enfants
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
N-PDI	Personne nouvellement déplacée
N-RST	Personne nouvellement réinstallée
OA	Autres
OCHA	Bureau pour la coordination des affaires humanitaires
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PDI	Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays
PEL-C	Voir ci-après (Camacupa)
PEL-K	Distribution de rations alimentaires de secours à titre de stratégie préventive dans la zone où la pellagre est endémique (Kuito)
PM	Patients visés par les programmes médicaux
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
REF	Réfugiés
RES-V	Résidents vulnérables
RF-CNS	Soignant, centres d'alimentation complémentaire
RST	Réinstallation
SAS	Santé



TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITA	Unité nationale pour l'indépendance totale de l'Angola
VCT	Vivres-contre-travail
VOL	Volontaires
VPA	Vivres pour la création d'actifs
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM

